

Procès verbal n° 2

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 NOVEMBRE 2017

Assistaient à cette séance :

Mme CRISCOLO, principale, M. THÉVENON, principal adjoint, Mme VERDON, adjointe gestionnaire, Mme BENOIST, conseillère principale d'éducation
Mme HEUZÉ, représentant le département, M. LEROUX, personnalité qualifiée
Mme BERTHELOT, M. GUYON, Mme HILL, Mme JULIARD, Mme LOISEAU, M. VIES, représentant les enseignants
Mme NOGUERO, représentant les personnels A.T.S.S.
M. CARRIERE, M. DENEU, Mme DUVERT, Mme GUÉGAN, Mme HAUTREUX, M. LEJEUNE représentant les parents d'élèves
Laura CRONIER, Adèle URFIN, représentant les élèves.

Etaient excusés :

Mme POUPINEAU, M. EDOM, représentant la commune, Mme THIMON, parent d'élève.

Mme Criscolo ouvre la séance à 17 h 30, avec 18 membres présents, le quorum est atteint.

• **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Pour 16

Contre 0

Abstention 2

Le procès-verbal est adopté.

• **Installation des commissions**

Mme Criscolo remercie les parents et enseignants élus d'avoir fourni un tableau pour préparer le CA, tableau dont elle fait la lecture, voir tableau en annexe.

Mme Criscolo explique le rôle de la commission éducative, sa composition est définie dans le règlement intérieur du collège qui a été voté en CA. Mme Criscolo revient ensuite sur l'importance du conseil de discipline et sur la nécessité que les élus titulaires ne soient remplacés que par leur suppléant. Mme Criscolo regrette qu'il n'y ait pas de personnel ATSS sur la liste. Les membres de la commission permanente sont ensuite investis, puis ceux de la commission hygiène et sécurité.

17 h 45 arrivée de Mme Heuzé.

- **Action éducatrice**

Mme Criscolo propose au vote la convention de stage des 3^{èmes}, elle rappelle qu'il s'agit d'un stage d'observation uniquement.

Vote de la convention de stage des 3^è :

Pour 19

Contre 0

La convention est adoptée.

M. Vies fait remarquer que de nombreux patrons trouvent que ce stage de 3 jours est trop court pour découvrir un métier. M. Guyon ne partage pas cet avis, trop souvent les élèves s'ennuyaient à ne rien pouvoir faire pendant 5 jours. M. Lejeune dit que dans les autres établissements ce stage a une durée de 5 jours. Mme Criscolo explique que quand elle est arrivée au vieux colombier, le stage était déjà de 3 jours. M. Guyon explique que le collège était passé à 3 jours de stage car les équipes avaient trouvé que 5 jours de stage impactaient trop les cours de 3^{ème}.

17 h 50 arrivée de M. Leroux.

Mme Guégan explique que dans le cas de son fils, le stage s'est même réduit à 2.5 jours, car l'entreprise d'accueil était fermée le vendredi après-midi. Mme Criscolo répond que ces 3 jours ne sont pas immuables, et que le collège peut s'adapter à ce genre de situation, un élève peut faire une demi-journée de stage à un autre moment. M. Deneu demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir de 3 à 5 jours le stage des élèves. Mme Criscolo répond que cela poserait un problème de fonctionnement du collège. Avant ce stage était en 4^{ème}, mais c'est le code du travail qui interdit la présence d'enfants de moins de 14 ans dans l'entreprise et c'est la raison pour laquelle le stage se fait maintenant en classe de 3^{ème}. Il faut voir que cet âge minimum pose aussi problème pour certains 3^{èmes} qui doivent soit effectuer leur stage dans une administration ou dans une entreprise dont l'intégralité du personnel fait partie de sa famille.

Mme Criscolo présente ensuite la convention pour le dispositif 'Bravo les artisans'. Il s'agit cette fois pour les élèves de faire un stage de pratique accompagnée se partageant à moitié sur le temps scolaire à moitié sur les vacances. M. Vies demande combien d'élèves ont été concernés l'année dernière. Mme Criscolo répond qu'il s'agit d'une dizaine d'élèves.

Parlant de vacances scolaires, Mme Criscolo en profite pour rappeler la modification du calendrier des vacances scolaires qui auront lieu du 25 avril au 14 mai au matin. C'est une décision de Monsieur le recteur visant à pallier la semaine de rentrée initialement prévue le 7 mai et contenant deux jours fériés.

18 h 00 arrivée de Mme Hautreux.

Vote de la Convention 'Bravo les artisans'

Pour 21

Contre 0

La convention est adoptée.

- **Questions financières**

Mme Verdon annonce que le conseil départemental du 16 octobre a voté l'augmentation de 3% des tarifs de cantine au 1^{er} janvier 2018 pour passer le repas à 3.65 euros soit plus ou moins 518.3 euros pour l'année (selon le nombre des jours de demi-pension). Les tarifs sont les suivants :

- Minoré, 3 euros pour les boursiers
- 4 euros au ticket
- 3.65 pour les AED, agents, stagiaires, contractuels
- 5.45 pour les personnels administratifs et les enseignants dont l'indice est compris entre 360 et 466
- 5.80 pour les personnels à l'indice supérieur à 466
- 7.30 pour les adultes.

M. Lejeune remarque qu'au lycée de ses enfants il n'y a pas eu d'augmentation. Mme Criscolo répond qu'il s'agit du lycée et donc la restauration dépend du conseil régional, pas du conseil départemental de la Sarthe. Mme Verdon énumère ensuite les taux de prélèvement sur les recettes globales des familles et des commensaux :

- 1.5% pour les fonds communs du service d'hébergement
- 23.75% pour la rémunération des personnels
- 20 % au titre de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement

Elle précise aussi que la remise d'ordre est effectuée à partir de 4 jours d'absences sur certificat médical. Elle est de plein droit sur une liste de cas comme les voyages et sorties, même si le règlement intérieur parle de 15 jours de maladie, c'est le règlement du conseil départemental qui prime dans ce cas. Mme Criscolo ajoute qu'il faudra penser à modifier cette partie du règlement en fin d'année.

Mme Verdon rappelle que sur e-lyco, dans la rubrique intendance, tous les tarifs sont disponibles.

Mme Heuzé déclare qu'elle a voté contre l'augmentation des tarifs en commission permanente. Pour elle, quand le prix des repas augmente, les enfants ne vont plus manger à la cantine. Mme Criscolo atteste que quelques familles se sont désinscrites. Mme Heuzé voudrait que l'on puisse afficher les prix de revient des repas. Mme Criscolo répond que le collège est sensible aux circuits courts, à la production durable, et que cela peut conduire à des prix de revient parfois supérieurs. M. Deneu explique que dans le coût il y a le prix, mais qu'il faut aussi prendre en compte l'amortissement. Il explique que certains établissements travaillent sur l'optimisation des repas en faisant peser les déchets aux élèves pour les sensibiliser. Mme Criscolo pense que c'est une question qui mérite discussion. Mme Verdon rappelle que ces actions ne pourront pas se mettre en place avant que le nouveau chef de cuisine, nommé au premier décembre, n'ait pris ses fonctions. Le département peut effectivement doter l'établissement d'une caisse pour peser les déchets.

Mme Criscolo explique que M. Stanislas Perez, qui exerçait au collège Vauguyon a obtenu sa mutation au collège Le vieux colombier.

Mme Hill demande combien d'élèves ont quitté la demi-pension suite à la hausse de prix. Deux familles ont quitté la demi-pension explique Mme Criscolo, mais pour le collège c'est déjà énorme.

Jusqu'à aujourd'hui on trouvait moyen d'aider les familles qui laissent finalement leurs enfants à la cantine, mais là, cela n'a pas été possible. Ensuite un élève a quitté aussi la cantine par choix de la famille. En effet, au collège, nous faisons attention à ce que les élèves mangent, remplissent leur plateau et goûtent. Une famille qui n'était pas satisfaite de ce contrôle a préféré quitter la cantine.

M. Lejeune confirme que le jour du dépouillement du vote, deux élèves assis à côté d'eux n'ont que très peu mangé. Mme Criscolo répète qu'il y a une grande vigilance à ce que les élèves mangent effectivement.

Mme Verdon présente les tarifs de dégradation (voir tableau en annexe). M. Deneu explique qu'à son travail, sa carte de self a un porte carte, ce qui n'est pas le cas au collège. Mme Verdon lui répond que le prestataire ne nous le propose pas. M. Lejeune regrette que les carnets de liaison n'aient pas de protège cahier. Mme Verdon répond que le collège fera attention à cette question l'année prochaine car nous travaillons avec un nouveau fournisseur. Mme Hill explique que de nombreux élèves profitent du protège cahier pour y glisser les documents qu'ils reçoivent.

Vote des nouveaux tarifs de prestations et dégradations

Pour 21

Contre 0

Convention avec la Grande Maison – Centre social Simone Veil

Mme Benoist présente un partenariat relevant de l'accompagnement éducatif, des bénévoles du centre social rencontrent les familles et effectuent un suivi de quelques élèves, après les cours.

Vote de la Convention avec la Grande Maison

Pour 21

Contre 0

La convention est votée.

Convention du CESC mutualisé

Mme Criscolo explique qu'il existe un CESC commun avec 4 établissements qui mène des actions comme 'Telle pêche, telle figue' avec les élèves de 6^{ème} sur la question des incivilités. Le collège de La Madeleine a reçu une subvention sur réserve parlementaire de 1000 euros, et il va donc régler pour les deux collèges. Mais pour ce faire, il y a besoin de signer une convention entre les deux établissements.

Vote de la convention CESC mutualisé

Pour 21

Contre 0

Sorties et voyage :

En 2018 du 28 mai au 1^{er} juin, un voyage en Angleterre est prévue pour les 5^èA et les 5^èD. La participation des familles sera de 280 euros, et de 20 euros par élève pour le FSE. Ce voyage durera donc une journée de plus que l'année dernière. Mme Loiseau explique que les enseignants organisateurs ont décidé de rajouter une journée car celle passée à Londres l'année dernière était passée trop vite et qu'avec la circulation le planning avait été très difficile à tenir. M. Lejeune

demande combien d'élèves seront concernés. Mme Verdon répond que pour l'instant il s'agirait de 46 élèves. Mme Loiseau explique que ce voyage est l'aboutissement d'un projet interdisciplinaire. Mme Criscolo revient sur le coût du voyage et le problème qui se pose car le tarif reste assez élevé. Le collège aidant les familles pour la demi-pension avec le fond social, il devient très compliqué d'aider, même un peu, pour un voyage.

Vote pour le voyage en Angleterre

Pour 21

Contre 0

Mme Verdon demande ensuite un vote pour attribuer une subvention de 1000 euros reçue, pour le voyage qui a eu lieu en mai 2017 à Nancy pour les élèves de l'ULIS. Le versement a été effectué par l'association de la Ronde des Signes.

Vote pour l'attribution d'une subvention au voyage de Nancy :

Pour 21

Contre 0

Mme Criscolo aborde ensuite la question du projet 'Sourd métrage'. Le Maine Libre s'est à nouveau intéressé à ce beau projet, et il a été retenu dans le cadre des actions solidaires du concours 'Talents de la Sarthe'. Il est toujours possible de voter pour ce projet sur le site internet du Maine Libre. Mme Duvert annonce que le résultat sera dévoilé lors d'une soirée au Méga CGR le 12 décembre.

M. Lejeune aborde un autre problème, plusieurs enseignants ont demandé à l'association de parents d'organiser une vente de chocolat pour les voyages en Provence et en Angleterre. Il faut prévoir une quantité de dépliants importante, pour 430 élèves, 35 enseignants ainsi que les personnels. Il faut une réponse pour le 24 novembre, et cette année en plus de chocolat, des charcuteries sont proposées.

Mme Criscolo remercie l'investissement de tous sur cette question. Elle souligne que de voir le collège à 430 élèves est une bonne nouvelle pour l'établissement et surtout pour les moyens qui y sont affectés. De plus, ce sont 20 élèves qui se sont inscrits sur dérogation, c'est aussi un très bon signe.

M. Lejeune demande combien il y a eu de visiteurs lors des portes ouvertes l'année dernière. Mme Criscolo n'a pas le chiffre en tête, mais se souvient que des familles d'élèves de CM1 s'y étaient présentés, et que c'était nouveau. Le problème du collège reste l'inscription des familles de Rouillon.

Mme Criscolo souhaite parler du nouveau site e-lyco du collège qui est maintenant très beau et très clair. C'est lié au travail du comité de pilotage numérique et informatique et à l'investissement des personnels de ce comité que Mme Criscolo tient à remercier. Les liens sont très clairs, et tout se trouve facilement.

Elle annonce au conseil d'administration que le comité de pilotage s'est réuni pour évoquer la proposition d'intégrer le plan numérique performant du conseil départemental. Cette année le conseil départemental nous propose d'intégrer ce plan, et attend un retour du collège. Elle propose de laisser M. Guyon en parler car il a contacté d'autres établissements qui ont intégré le plan numérique performant et les retours des établissements des deux premières vagues ne sont pas bons.

M. Guyon explique le principe du plan numérique. Après l'installation des nouvelles dotations, c'est la société SPIE qui gère la maintenance, et il faut compter 3 semaines pour obtenir une réponse à la moindre demande. M. Guyon raconte les difficultés à travailler avec SPIE sachant que cette société est intervenue récemment pour brancher les vidéoprojecteurs, mais que l'équipe qui fixait le vidéoprojecteur n'est pas la même que celle en charge de la connectique. Mme Criscolo explique que le collège Le Vieux Colombier est innovant sur le numérique et très performant et que cela pourrait être remis en cause par ce plan numérique. Mme Criscolo explique que SPIE a remporté l'appel d'offre pour tout le département mais qu'elle n'aurait que peu d'employés compétents pour les 56 collèges. M. Guyon insiste sur les problèmes rencontrés par ses collègues de technologie, certaines machines utilisées ne sont pas compatibles avec les technologies Windows. M. Leroux explique que lors de l'intégration dans le plan numérique, toutes les dotations sont récupérées, on ne peut choisir ses logiciels que sur une certaine liste prédéfinie. M. Leroux ajoute que tout passant par la fibre, cela sature vite le réseau. M. Leroux encouragerait le collège à attendre.

Mme Criscolo conclut en disant que le mail du Conseil départemental semble indiquer qu'il est possible de ne pas intégrer le plan numérique. Elle ajoute que le collège va répondre négativement, et en informe donc le Conseil d'Administration en toute transparence.

M. Leroux ajoute qu'en terme de numérique, le collège Le Vieux Colombier est très bon, et que le plan du conseil départemental est prévu pour une moyenne. Il regrette aussi que les soucis dont il est question n'aient pas été signalé plus tôt par les établissements concernés. Mme Berthelot témoigne que dans son précédent collège où le numérique était peu développé, l'entrée dans le plan numérique avait été un vrai mieux.

- **Questions diverses**

Mme Criscolo répond à une question posée par les parents d'élèves, il n'y aura pas de séjour linguistique en Espagne cette année.

M. Leroux demande ce qu'il en est de l'interdiction des portables. M. Thévenon estime que l'interdiction est bien respectée par les élèves. Mme Criscolo regrette, elle, une dégradation des comportements d'élèves dans la cour de récréation. Elle trouve qu'il y a beaucoup d'élèves qui courent dans le hall, qui chahutent. Elle n'a jamais autant puni d'élèves que cette année, et pense que ce changement de comportement d'élèves est aussi lié à l'interdiction du téléphone portable. Mme Criscolo a fait une intervention au micro dans la cour de récréation pour rappeler des règles simples parce que nous craignons un accident. C'est à cause de ce comportement que nous avons dû restreindre l'accès au hall pendant la pause du midi. Ensuite les clubs ont commencé leur activité. Et nous avons prévu d'acheter des grands jeux ainsi que des tables de ping-pong. M. Carrière dit qu'il s'agit en fait de nouvelles habitudes à prendre dans la cour. Mlle Cronier demande pourquoi il ne serait pas possible d'ouvrir le plateau de sport sur la pause méridienne. Mme Hill répond qu'il y a déjà des clubs de sport et que le vendredi il faudrait un adulte pour les encadrer. Mme Noguero trouve qu'il faudrait que le collège ait un préau. Mme Verdon répond que ce n'est pas prévu dans le budget travaux du conseil départemental.

Mlle Cronier souhaite que les classes pouvant aller manger soient annoncées au micro. Mme Criscolo répond qu'il n'y a pas de micro fixe, quand elle en utilise un, elle demande aux professeurs d'EPS de lui prêter le leur, qui est au gymnase.

M. Leroux demande aux délégués élèves ce qu'elles pensent de l'interdiction du téléphone. Mlle Cronier explique que le problème se pose pour ceux qui ont des amis dans d'autres collèges : ils ne peuvent plus communiquer pendant la journée. Mme Hill demande si c'est si dur que cela. Mlle Urfin

explique que son père a essayé de la joindre à la rentrée et qu'il s'était inquiété parce qu'elle n'avait pas répondu.

Mme Criscolo dit qu'une intervention a eu lieu avec les 6^{èmes} sur les petites incivilités et la manière de parler, Mmes Benoist et Noguéro ont vu toutes les classes. Mme Benoist explique que cela a été très positif et qu'elles ont fait de l'explication de texte avec les élèves pour qu'ils comprennent le sens de ce qu'ils disent.

Mme Criscolo dit que dans le cadre du CESC mutualisé, une conférence va avoir lieu pour les parents d'élèves sur les dangers d'internet par M. Le Guillan le 27 novembre à 18h30.

Elle annonce aussi qu'une collecte a actuellement lieu au profit des écoles de St Martin, dans le cadre du FSE. Il s'agit d'envoyer du matériel scolaire aux enfants. Cela se fait dans le cadre du FSE à l'initiative de Mme Loiseau.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 30 novembre et sera consacré au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Criscolo lève la séance à 18 h 55.

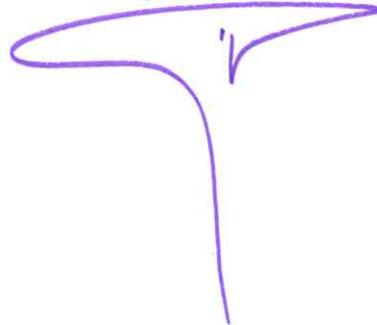
Le secrétaire

Sébastien Thévenon



La présidente

Sylvie Criscolo



TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES ET DEGRADATIONS A/C DU 1^{ER} JANVIER 2018

- Clé de casier perdue ou cassée 5 €
- Carnet de correspondance 2,50 €
- Carte de self 2,50 €
- Un appel téléphonique passé au collègue :
 - Vers un téléphone fixe 0.20 €
 - Vers un téléphone mobile 0.40 €
- Photocopie 0.10 €
- Clé d'ascenseur (caution) 25 €

- Un livre de bibliothèque ou un manuel scolaire :
 - Livre perdu ou hors d'usage : coût de son remplacement
- Dégradation volontaire sur les bâtiments, le mobilier : le coût du remplacement ou de la matière première

	ELEVES		PARENTS		ENSEIGNANTS			A.T.S.S.	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	
<i>Commission éducative</i>	A. URFIN	L. CRONIER	M. LEJEUNE	S. COURONNE	V. BERTHELOT	J. HILL			
	A. URFIN	E. CHAUME SOREAU	M. LEJEUNE	D. DENEU	H. JULIARD	Y. VIES			
<i>Conseil de discipline</i>	L. CRONIER	L. GENDRE	S. GUEGAN	H. HAUTREUX	S. GUYON	F. JEGOU			
			S. LHUILLERY	E. CARRIERE	V. BERTHELOT	S. BELLOIR			
					P. RICQUEBOURG EVANNO	S. LOISEAU			
<i>Commission permanente</i>	L. CRONIER	A. URFIN	M. LEJEUNE	H. HAUTREUX	F. JEGOU	S. BELLOIR	V. NOGUERO		
			S. DUVERT	S. GUEGAN	J. HILL	F. MORLET			
			S. LHUILLERY	D. DENEU	M. BERNASCON	A. WLODY			
<i>Commission hygiène & sécurité</i>	A. URFIN	E. CHAUME SOREAU	M. LEJEUNE	S. DUVERT	Y. VIES	S. GUYON	V. NOGUERO		
	L. CRONIER	L. GENDRE	C. BEDET LOISON	H. HAUTREUX	P. RICQUEBOURG EVANNO	H. JULIARD			
			D. LE NAURES	S. GUEGAN	S. LOISEAU	M. BERNASCONI			